

Pour Cayeux... Ensemble !



Bulletin
d'Informations
Municipales
n°49
Janvier
Février
Mars 2021

www.cayeux-sur-mer.fr

Au sommaire :

Cayeux-sur-Mer
devient
Station classée de
tourisme
(p.4 et 5)

Vaccination Covid :
Le CCAS accompagne
les personnes isolées
(p.7)

Siffleurs :
Une visite inattendue !
(p.10)

CAYEUX, ATTRACTIVE ET SOLIDAIRE !

Chères Cayolaises,
Chers Cayolais,



Fin janvier, notre ville s'est vue désignée par arrêté préfectoral pour 12 ans Station classée de tourisme. Ce classement, c'est un plus pour la notoriété, une marque de reconnaissance supplémentaire, une garantie pour la destination et la preuve qu'il fait bon vivre ou séjourner à Cayeux-sur-Mer. C'est aussi une récompense collective qui honore toutes les forces vives cayolaises, les associations, les clubs sportifs qui font preuve, toute l'année, de dynamisme.

Autre distinction : nous faisons partie du programme Petites villes de demain conçu par l'État comme un levier de redynamisation territoriale au service des collectivités, censé donner aux élus les moyens de concrétiser leurs projets de territoire. Cohésion sociale, développement économique, protection de l'environnement : ce dispositif national a été élaboré pour soutenir 1 600 communes et intercommunalités jusqu'en 2026 dans des secteurs jugés prioritaires. Petites villes de demain sera, je l'espère, un programme efficace qui accélèrera nos projets et qui améliorera les conditions de vie et le quotidien des Cayolaises et des Cayolais.

Un habitant sur six étant âgé de plus de 75 ans, je profite de l'occasion pour remercier chaleureusement l'équipe du centre communal d'action sociale qui a jusqu'à maintenant permis de programmer plus de 200 rendez-vous pour la vaccination contre la Covid-19 à Friville-Escarbotin, Saint-Valery-sur-Somme, Abbeville, Eu et qui a géré le transport de près de 70 personnes isolées.

La notion d'accompagnement social demeure une priorité à une époque où un senior sur quatre est touché par l'isolement, où 30 % des personnes âgées ne font pas de demandes d'aides sociales adaptées et sont démunies face à la numérisation de l'information. En renforçant le lien social toute l'année, la Ville favorise ainsi le mieux vieillir au pays.

Lien social et proximité : le partenariat que j'ai souhaité nouer avec l'établissement et service d'aide par le travail de Cayeux-sur-Mer a permis aux bénéficiaires de l'atelier menuiserie de l'établissement médico-social de travail protégé de rénover une quinzaine de cabines de plage vétustes du parc municipal (travail sur le bois, la quincaillerie, mise en peinture). Avec l'élégance de leur première jeunesse, grâce au savoir-faire des travailleurs en situation de handicap et à la compétence du personnel encadrant, ces dames, témoins de la Belle-Époque et emblèmes d'un art de vivre, pour la plupart âgées de 70 à 80 ans, seront toutes remontées le long du chemin de planches fin avril, si le contexte sanitaire le permet. Au total, 55 cabines communales auront été rénovées cet hiver, un record. Et près de 500 cabines seront installées cette année.

Si notre chemin de planches demeure plus que jamais la carte postale de notre territoire, l'exploitation de la plage coûte cher à la Ville. Un effort exceptionnel est nécessaire pour réduire le déficit enregistré en 2020 (- 260 000 €). Pour cela, vos élus ont décidé à l'unanimité d'augmenter les tarifs des emplacements et des locations des cabines... Ce n'est pas de gaîté de cœur, mais l'équilibre économique reste une priorité, plus encore en temps de crise sanitaire.

À bientôt, espérons-le sans masque !

Votre Maire, Jean-Paul Lecomte.

PATRIMOINE COMMUNAL

La réhabilitation des locaux du premier étage de la gare de Cayeux-sur-Mer, terminal sud du petit train touristique de la Baie de Somme a été engagée.

L'ancien logement de la gare était dans un triste état. La décision de le réhabiliter permet à la fois de préserver le patrimoine communal tout en donnant vie à ce quartier puisque ces locaux permettront d'accueillir dès juillet une partie des équipes de la SNSM qui veillent sur notre plage l'été.

Une équipe de professionnels de la ville se consacre sans relâche à ces travaux depuis janvier. Ils consistent à créer des pièces bien isolées et agréables, nécessaires à la vie commune : cuisine, chambres, salle de bain, sanitaires aux normes en vigueur.

C'est donc un vaste programme qui va de la maçonnerie à l'électricité, l'assainissement, la plomberie, la peinture, la décoration.



CABINES ET CHEMIN DE PLANCHES

Notre chemin de planches et ses belles cabines nécessitent chaque année pendant la période hivernale un entretien incontournable.

Cette année, près d'une quarantaine de cabines communales sont en cours de restauration : ponçage, grattage, réparation et changement des éléments

défectueux. Pour finir, plusieurs couches de peinture seront appliquées pour supporter les intempéries de notre climat. Les couleurs de la ville seront respectées, celles de la charte chromatique plus moderne seront aussi utilisées avec différents décors.

Le chemin de planches nécessite

également un contrôle avant sa mise en place, un moment que tout le monde attend avec impatience. Ce travail invisible est réalisé par des équipes dynamiques qui travaillent dans des conditions sanitaires renforcées cette année afin que tout soit prêt pour la saison touristique qui arrive très vite.



Régis Rimbault



BONNE NOUVELLE POUR NOTRE VILLE,
SON CLASSEMENT EN STATION DE TOURISME POUR **DOUZE** ANS !

Le **25 janvier 2021**, enfin, ça y est ! L'arrêté préfectoral portant Cayeux-sur-Mer au rang de Station classée de tourisme est paru.

Mais vous vous demandez sans doute pourquoi avoir sollicité ce classement, quels sont les critères nécessaires et quels intérêts pour l'obtention de ce précieux sésame.

I. Résumé chronologique

Les stations classées en fonction de leurs qualités touristiques sont apparues dès 1912 et correspondaient aux prémices du développement du tourisme dans les villes d'eau. La loi de 1919 définissait six catégories possibles pour les communes : station classée balnéaire, hydrominérale, climatique, uvale (il s'agissait de celles où l'on pouvait faire une cure basée sur le raisin !), de tourisme, de sports d'hiver et d'alpinisme. Le classement dans l'une des trois premières catégories permettait de solliciter l'implantation d'un casino.

En **1928**, la commune de Cayeux-sur-Mer obtint son classement de station balnéaire. Plus tard, l'État, suite à de nombreux rapports critiques préconisait une refonte totale du régime juridique des stations classées. Une réforme entra en vigueur en 2009.

Désormais, seuls deux niveaux de classement subsistent

pour les communes qui s'investissent dans le développement touristique sur leur territoire :

- le premier niveau se matérialise par l'obtention de la dénomination « commune touristique ». C'était le cas de la commune de Cayeux-sur-Mer depuis de nombreuses années (renouvellement en 2016 pour 5 années).
- le second niveau est plus élevé et plus exigeant que le premier. C'est celui que Cayeux-sur-Mer vient d'obtenir : Station classée de tourisme.

Ce classement est l'acte par lequel les pouvoirs publics reconnaissent les efforts accomplis par une collectivité pour améliorer son offre touristique et proposer un accueil d'excellence.

Actuellement, **426** communes en France sur 34 978 ont obtenu ce classement.

Cayeux-sur-Mer est désormais la troisième ville du littoral picard après Mers-les-Bains et Fort-Mahon-Plage à décrocher cette distinction.



2. Les critères

Dans un premier temps, l'élaboration du dossier fut confiée au cabinet Protourisme.

Malheureusement, lorsqu'il fut terminé, pas de chance, les critères changèrent. Il fallut donc recommencer avec des critères certes, moins nombreux mais plus rigoureux.

Ce travail fut alors réalisé en interne dans un souci d'économie. Un grand merci aux employés qui ont géré ce lourd dossier !

Voici les critères :

- Critère 1 : Accès et circulation dans la commune
- Critère 2 : Accès à internet
- Critère 3 : Hébergements touristiques
- Critère 4 : Accueil et information par l'office de tourisme
- Critère 5 : Services de proximité
- Critère 6 : Activités et équipement
- Critère 7 : Urbanisme et environnement
- Critère 8 : Hygiène et équipements sanitaires



En ce qui concerne le critère 4, tous nos remerciements au président de la CABS et à son personnel qui se sont chargés du dossier de classement de l'office de tourisme en catégorie I (indispensable pour accéder au rang de Station classée) obtenu en juin 2019.

3. Les avantages

- la notoriété;
- le surclassement démographique;
- l'affectation directe du produit de la taxe additionnelle au droit d'enregistrement ou à la taxe de publicité foncière;
- l'autorisation d'occupation de la concession de plage portée de 6 à 8 mois;
- l'autorisation temporaire de la vente et de la distribution de boissons alcoolisées lors de manifestations touristiques (autorisations annuelles).

Alors, bien sûr, vous verrez très bientôt installés en entrée de ville les panneaux (obligatoires) indiquant que Cayeux-sur-Mer est désormais Station classée de tourisme.



LA VIDÉO PROTECTION DES PARTICULIERS :

DES PRÉCAUTIONS À PRENDRE !



Les particuliers peuvent installer des caméras pour sécuriser leur domicile afin d'en assurer la sécurité.

Ces dispositifs ne sont pas soumis aux règles de la protection des données personnelles à condition qu'ils soient limités à la sphère privée. Mais, attention, ils ne peuvent filmer que l'intérieur de leur propriété, il est strictement interdit de filmer la voie publique.

Attention également à ne pas porter atteinte à la vie privée des personnes filmées, respectez le droit à l'image de vos amis, votre famille...

Si le dispositif ne respecte pas la loi, le contestataire peut saisir :

- le service des plaintes de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL);
- les services de gendarmerie ou de police;
- le procureur de la République.

Pour plus de renseignements, rendez-vous sur le site internet de la CNIL: www.cnil.fr/

Textes de référence:

- le code civil: article 9 - Protection de la vie privée;
- le code pénal : article 226 (enregistrement de l'image d'une personne à son insu dans un lieu privé).

URBANISME

Voici venir l'été et l'envie d'entreprendre des travaux de rénovation, d'amélioration ou d'agrandissement de sa maison.

Cependant, il ne faut pas oublier de faire les déclarations adéquates en mairie ! Sans quoi, bien évidemment, vous vous

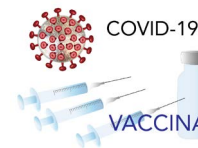
exposez à des sanctions pénales et civiles. On pense souvent à tort que personne ne va remarquer les travaux de modifications effectués et pourtant, cela n'est pas le cas...

Bon à savoir : l'infraction peut être constatée jusqu'à 10 ans après la

réalisation des travaux.

Alors ne prenez pas de risques inutiles et renseignez-vous auprès de votre mairie ou sur le site Service Public pour le téléchargement des formulaires cerfa nécessaires :

www.service-public.fr



COVID-19

VACCINATION

VACCINATION CONTRE LA COVID

À Cayeux-sur-Mer comme ailleurs, la

situation au début du mois de février restait encore bien compliquée pour nos aînés, pourtant prioritaires, qui souhaitaient se faire vacciner.

Conscient des difficultés à venir, le CCAS avec l'aide de la commune, a voulu faciliter leurs démarches. Dès la fin du mois de janvier le CCAS avait recensé les personnes de plus de 75 ans intéressées par la vaccination. Un numéro de téléphone a été transmis aux personnes ne rencontrant pas de problème de mobilité. Elles pouvaient ainsi s'inscrire librement en fonction de leurs disponibilités. Certaines d'entre elles ont eu la chance d'avoir un rendez-vous en individuel dans des centres de vaccination parfois éloignés.

Entre le 11 et le 16 février un centre de vaccination temporaire a ouvert à Saint-Valery-sur-Somme. Le CCAS s'est chargé des prises de rendez-vous pour les plus de 85 ans volontaires. Des bénévoles et des élus se sont aussitôt mobilisés pour aider à la prise en charge

de ceux qui n'étaient pas motorisés, depuis la porte de leur domicile jusqu'au centre de vaccination. Plus de cinquante habitants de Cayeux ont ainsi reçu leur première dose de vaccin Moderna. La seconde injection était prévue mi-mars.

À partir du 18 février, les personnes âgées de 75 ans et plus ont pu prendre rendez-vous au centre de Friville-Escarbotin (tél : 03 22 26 08 80). Là encore, le CCAS a assuré la prise en charge de nombreuses personnes âgées dépourvues de moyen de locomotion.

Un grand merci à tous ceux qui ont donné de leur temps pour accompagner nos aînés.

Les médecins généralistes volontaires ont pu, à partir du 25 février, vacciner les personnes entre 50 et 64 ans présentant des risques de comorbidité. Avec un peu de patience et même si on peut regretter les difficultés et une lenteur certaine dans la distribution des vaccins par les pouvoirs publics, la

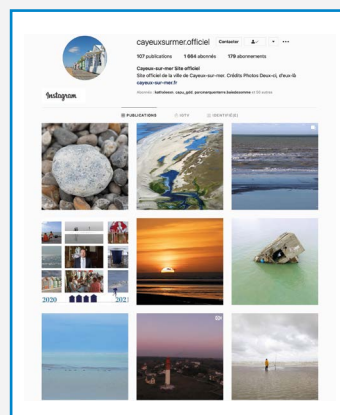
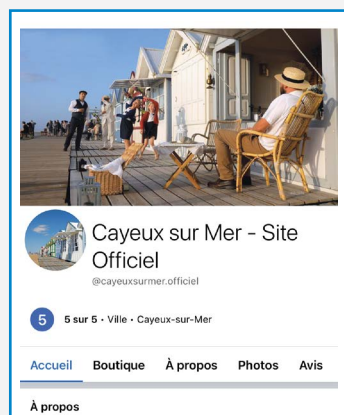


Saint-Valery-sur-Somme
Au centre de vaccination

vaccination du plus grand nombre nous donne espoir de retrouver dans quelques mois une vie normale.

Les dernières études des laboratoires ne permettent pas de confirmer qu'une fois vaccinés nous ne soyons plus porteur du virus et que nous ne puissions plus le transmettre à notre entourage. Nous devons continuer à être vigilants et veiller aux mesures de distanciation, au port du masque pendant quelques mois. Le lavage régulier des mains restera une bonne mesure, quoi qu'il en soit !

CAYEUX SUR LA TOILE



3 392 016
Pages vues en 2020

5 580
Abonnés Facebook

1 678
Abonnés Instagram

437
Abonnés Twitter

RETROUVEZ-NOUS ET RETROUVEZ-VOUS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX



LUCIEN LECAT, CENTENAIRE !

Monsieur le Maire accompagné de quelques élus a tenu à fêter les cent ans de M. Lucien Lecat.

Né le 16 décembre 1920, ce Cayolais est resté fidèle à sa commune tout au long de sa vie. Agent communal pendant de nombreuses années et pompier pendant plus de 20 ans, il est intarissable sur l'histoire de Cayeux. En compagnie de ses enfants, nous avons, au nom de la commune, levé notre verre à sa bonne et longue santé.

...EN BREF...

Friperie associative

Une nouvelle friperie associative ouvre en avril dans les locaux de l'ancienne poste, rue du Maréchal Foch... Nous vous en donnerons des nouvelles très bientôt !

Ville et plage propre : déjà 5 ans...

Vous habitez Cayeux et vous aimez votre ville. Vous êtes inscrit au RSA et vous aimeriez vous rendre utile. Vous vous sentez isolé et vous auriez envie de participer à des travaux d'intérêt public : le CCAS vous invite à rejoindre son équipe de bénévoles pour quelques heures par semaine.

Osez ! Contactez-nous en mairie : 03 22 26 04 06.

Le CCAS peut vous aider

Dans ce contexte de crise sanitaire, plus que jamais le CCAS peut vous aider et vous accompagner dans vos démarches pour obtenir des aides (APL, RSA, AH, Pôle emploi...). Il vous arrive de rencontrer des difficultés à remplir votre frigo : n'hésitez pas à nous en parler. Nous étudierons votre dossier, une aide alimentaire pourrait vous être accordée. Prenez rendez-vous avec Sylvie au 03 22 26 04 06.

La mutuelle Just

Le saviez-vous ? Il existe une complémentaire santé destinée à tous les habitants de Cayeux qui le souhaitent. Renseignements en mairie.

SOS LAISSE DE MER

Désormais installés dans des locaux communaux situés au 1-A avenue Carnot, les bénévoles de l'association **SOS Laisse de mer** assurent une permanence hebdomadaire le mardi de 10 h à 12 h.

Avec des projets aussi variés que nombreux, les bénévoles de l'association ne chôment pas !

Parmi tous leurs projets qui ont comme objectif commun la sensibilisation à la présence des déchets en mer et dans la nature, l'un des plus prometteurs est sans nul doute l'Aire Marine Éducative.

En effet, comme chacun d'entre nous le sait, si nous souhaitons faire évoluer les choses dans le bon sens et de façon durable, rien de tel que de sensibiliser les plus jeunes.

L'aventure a débuté en novembre 2020 pour les élèves de l'école Saint-Joseph par une visite de l'exposition « Surprenantes collectes du bord de mer ». Puis ils ont travaillé à la réalisation d'une maquette de notre littoral (Covid oblige, il n'était déjà plus possible de sortir). Ce ne sont pas moins de cinq autres rendez-vous avec les enfants de l'école Saint-Joseph qui ont déjà eu lieu

et cela n'est pas terminé.

Chaque mois et pour leur plus grand bonheur, les enfants ont rendez-vous avec les bénévoles de l'association et je ne manquerai pas de vous faire prochainement un compte-rendu précis des différentes actions menées en commun.

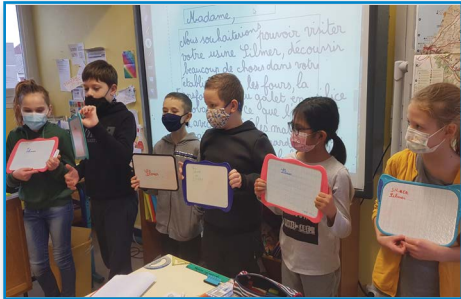
Le 25 avril dans le cadre du Festival de l'oiseau et de la nature, l'association SOS Laisse de mer organisera une journée portes ouvertes au cours de laquelle il vous sera possible de découvrir en détail les actions menées par cette dernière.

En attendant, vous pouvez joindre l'association : 06 07 79 01 87 ou par mail soslaisseemer@gmail.com

ARAC

M. Maurice Martin remplace depuis peu M. Didier Dufour à la présidence de l'Association Républicaine des Anciens Combattants (ARAC) section Cayeux-sur-Mer.

En avril 2008, Didier Dufour avait remplacé Roger Pruvot, qui avait lui-même pris la suite de Marcel Mouzay président fondateur de l'association qui a vu le jour le 11 juin 1993.



COMMERCES ...

N'ayant pas de visibilité quant à la réouverture éventuelle de leurs établissements, lassés du manque de lien social, lassés de ne pouvoir faire tourner les fourneaux, plusieurs restaurateurs cayolais se sont lancés dans la vente à emporter en proposant et imaginant des plats et menus de très haute qualité.



... ET VENTE

À EMPORTER

Le résultat a dépassé toute leur espérance.

Derrière chacun d'eux, on devine un engagement total, des emplois et une chaleur humaine incomparable.

Continuons par nos actes de consommation à les soutenir, offrons leur un horizon !

LA PLAGE



La commune a lancé une mise en concurrence pour la sous-traitance de quatre lots sur le domaine public maritime afin d'augmenter l'attractivité de la plage. Trois lots sont réservés au commerce de boissons, petite restauration, vente à emporter ou sur place, et location ou vente de matériel de plage. Un lot est réservé à la location ou à la vente de matériel de plage et service détente. Trois lots ont été retenus. Deux pour la restauration rapide, un pour un bar de plage avec vue sur mer

En bref ...

Revitalisation du Centre bourg

L'étude continue. Pour les raisons sanitaires auxquelles nous sommes confrontés, il n'a pas été possible de renouer avec les réunions publiques. Cependant, la phase n°2 est enclenchée : élaboration d'un schéma d'ensemble et définition de scénarios.

Dates des prochains ateliers :

- habitants le 9 avril 2021 ;
- commerçants le 12 avril 2021.

Animations

Des animations importantes sont programmées pour la saison estivale 2021, si toutefois la situation sanitaire le permet : Triathlon, Fête de la mer, Fête de la Vapeur et aussi beaucoup d'autres. Plus d'infos dès que possible sur le site internet de la ville :

www.cayeux-sur-mer.fr





NE PAS NOURRIR
LES GOÉLANDS !

Comme chaque année depuis 2015, une campagne de stérilisation est prévue en mai et juin. Elle sera effectuée par drone comme l'an dernier. La demande d'autorisation auprès des services de l'État est en cours. Pour diminuer les nuisances

des goélands chez vous, afin d'inciter le goéland à aller pondre ailleurs, vous pouvez démonter régulièrement le nid mais uniquement avant la ponte.

Un formulaire est à votre disposition en mairie et sur le site internet de la ville afin de vous inscrire pour cette campagne et de nous autoriser à stériliser les œufs chez vous. Un dossier sur les goélands est disponible sur notre site internet. Rendez-vous à cette adresse : www.cayeux-sur-mer.fr/les-goelands/

Afin d'éviter que ceux-ci ne détériorent vos sacs poubelles, évitez de les sortir trop tôt.

LE BOIS DE PINS
DE BRIGHTON

Dans le cadre de la gestion des forêts, l'ONF (Office National des Forêts) a prévu une coupe rase sanitaire de peupliers grisards (plantés en 1908) jugés dangereux vu leur état.

L'abattage est réalisé par

l'ONF. Une partie de ces arbres est destiné en bois énergie et l'autre au bois de chauffage pour les particuliers à 10 € le stère à débiter soi-même.

DÉJECTIONS CANINES

Respectez l'environnement et votre entourage, n'oubliez pas de ramasser les crottes de votre chien. Des sacs sont à disposition sur la voie publique.



PLUS DE 15 000 CANARDS SIFFLEURS ARRIVÉS AVEC LE FROID !!!

Il y avait des années qu'on n'en avait pas vu autant. Des dizaines de milliers de canards siffleurs ont stationné pendant plusieurs jours, mi-février dans les vastes espaces naturels du Hâble. Pour les revoir en vidéo, rendez-vous sur le site internet : www.cayeux-sur-mer.fr/12-a-15-000-siffleurs-dans-le-hable-fabuleux-spectacle-aerien/



RETOUR D'EXPÉRIENCE D'OPÉRATIONS DE RETRAIT DE
POISSONS HERBIVORES SUR LE PLAN D'EAU DU HÂBLE D'AULT

Des opérations de pêche sélective sont menées depuis 2018 sur le plan d'eau principal de la Réserve de chasse et de faune sauvage du Hâble d'Ault. Elles visent à limiter l'expansion d'espèces de poissons herbivores qui se développent au détriment de l'avifaune migratrice. Est-ce que ce prélèvement s'avérera suffisant pour réduire l'impact des poissons sur les herbiers ? Il est nécessaire d'attendre la fin de l'année 2021 pour évaluer l'efficacité du dispositif et l'éventuelle meilleure utilisation de la réserve par les oiseaux d'eau.

Tableau récapitulatif de la quantité exprimée en kilos des différentes espèces de poissons capturés lors des pêches.

	Carpes	Brèmes	Carassins	Tanches	Amours blancs
2018	257	742	4		9
2019	360	920	8	17	
2020	225	1090	0	2,5	
Total	842	2752	12	19,5	9

LE CASINO DE CAYEUX-SUR-MER
A ENTAMÉ SA TRANSFORMATION



À la suite de la délégation de service public signée entre la commune, propriétaire du casino et la société Cayeux loisirs dirigée par la famille Blachère depuis 1992, de gros travaux de réaménagement intérieur ont débuté le 24 août dernier afin de redonner de la splendeur au casino municipal.

Un chantier colossal, afin de moderniser et de mettre l'ensemble du bâtiment aux normes pour les personnes à mobilité réduite. La première partie du chantier est consacrée à la salle de jeux, dont les dimensions ont doublé par rapport à la salle d'origine avec un plafond magistral.

Dans un second temps, la partie Bar lounge et le restaurant seront entièrement réaménagés et redécorés. Le panorama exceptionnel face mer du casino sera encore plus apprécié de l'ensemble des visiteurs, joueurs ou non. Toute l'équipe a hâte de vous retrouver le plus vite possible dans le respect des normes et consignes sanitaires. À très vite autour d'un bon cocktail, d'un plateau de fruits de mer avec une vue magnifique...ou devant une machine à sous ludique face à laquelle on oublie tout ...

Sandra et Sabrina Mortki-Blachère

EXPRESSION DE L'OPPOSITION

Chères Cayolaises, chers Cayolais

Vous avez été nombreux à nous demander pourquoi notre intervention dans ce bulletin était aussi brève ? La partie attribuée au droit d'expression de l'opposition est de 1700 caractères, espaces compris.

L'année 2021 commence, comme s'était terminée celle de 2020, avec la crise de la Covid 19, le confinement et les restrictions. Les activités n'ont pas repris, les associations sont en sommeil, notre économie locale tourne au ralenti.

Une fois de plus nous devons apprendre à vivre avec cette pandémie.

Malgré cela, nous ne devons pas perdre de vue les enjeux de la commune et ceux du territoire. Quelle perspective démographique pour Cayeux sachant que nous manquons de logements à faible coût. Biens communaux vendus, absence de terrain pour construire et révision du PPRN en attente.

Quelles solutions pour maintenir nos écoles ? La question ne va-t-elle pas se poser rapidement ?

Un autre sujet nous préoccupe : la voie verte qui devait idéalement être une réussite, nous pouvons convenir qu'elle l'est au niveau touristique. Cependant elle suscite énormément de mécontentement en lien avec le transport des galets nécessaire au cordon littoral.

Enfin parlons de défense contre la mer, notre attention doit se porter aujourd'hui vers la Route Blanche fragilisée par les tempêtes à répétition, cette situation nous rappelle malheureusement les prémices des inondations subies en 1990 si nous n'intervenons pas rapidement. Le bassin de chasse de la Caroline et la digue de la Gaîté sont des sujets qui vont être prochainement traités pour un avenir serein.

Nous devons rester vigilants et mobilisés quant aux décisions qui seront prises et nous devons être acteurs de celles-ci.

Emmanuel Noiret
Julie Caru
Alexandre Pion

ATTRIBUTION DE COMPENSATION

Le 25 novembre 2020, les conseillers communautaires ont voté le montant des attributions de compensation.

Pour la ville de Cayeux-sur-Mer, cette somme s'élève à 740 304 euros à verser à la Communauté d'agglomération baie de somme pour les compétences qu'elle exerce. Une enveloppe de voirie de 200 000 € est incluse.

Pour plus d'informations, le tableau de compensation regroupant toutes les villes de la CABS est visible sur le compte rendu du conseil communautaire du 25/11/20. www.baiedesommeagгло.fr/le-conseil-communautaire/

AIDE AU RECHARGEMENT D'URGENCE

Le 16 décembre, le conseil communautaire a sollicité l'aide de l'État au titre de la DETR d'un montant de 41 946,42 euros pour les travaux de rechargement d'urgence devant Cayeux-sur-Mer et la Route blanche réalisés à la suite des dégâts provoqués par les tempêtes des 15 et 16 novembre 2020 pour 69 910,70 euros.



IMPLANTATION DE TROIS BACS À MARÉE SUR NOTRE LITTORAL PAR LA CABS

De nombreux déchets jonchent le littoral aussi bien des déchets issus de l'activité humaine amenés par les marées ou bien jetés par l'homme, depuis la côte, comme cela est souvent le cas.

Face à ce constat, la CABS, labellisée «Territoire Zéro déchet, Zéro gaspillage» a décidé d'implanter des bacs à marée sur le littoral de son territoire. Cayeux-sur-Mer sera donc prochainement dotée, dans un premier temps, de trois bacs à marée.

Ces bacs vont être implantés de

manière stratégique :

- le premier aux environs de la table d'orientation sur la Route blanche;
- le deuxième à la Mollière, à proximité de l'emplacement de l'ancienne cabine SNSM;
- le troisième à l'Amer sud (vieux phare).

Ainsi, les promeneurs pourront ramasser les déchets et les déposer dans les bacs à marée en suivant les indications notées sur le panneau explicatif.

Ces bacs seront en partie fabriqués à partir de coquilles de moules collectées auprès des restaurateurs dans le cadre de l'opération Tricoquille. Broyées et réagglomérées, elles entrent dans la composition d'un nouveau produit, appelé Wastérial® à partir duquel les lames des bacs seront élaborées.

Nous comptons sur votre participation lors de vos promenades afin de nous aider à garder notre littoral propre. Nous vous en remercions.

Pour Cayeux... Ensemble !

Bulletin d'Informations Municipales
Directeur de la publication :

Jean-Paul Lecomte

Rédactrice en chef : Martine Crépin

Maquette et réalisation : Deux-ci, d'eux-là

Crédits photo :

Deux-ci, d'eux-là, R. Rimbault,
M. Crépin, S. Hélène.

Tirage 2 200 ex.

Impression SYD 80580 Pont-Rémy.

Merci de ne pas jeter sur la voie publique
Dépot légal à parution.